INSECTICIDES POUR BATIMENTS D'ELEVAGE 2010
Novartis Santé Animale
Point technique

OXYFLY:
Adulticide à la formulation innovante

Suspension aqueuse microencapsulée à libération sélective

• La taille moyenne des microcapsules permet une adhérence du produit sur tous les supports

• L'action est sélective: les microbilles ne se percent qu'au contact de l'insecte

➔ **rémanence de 3 mois***

• Action rapide et puissante : effet choc, le principe actif agit sur le centre nerveux des insectes

• Large spectre d'activité : mouches, moucherons, culicoïdes (moucherons vecteurs de la FCO), blattes/cafards, ténébrions

*TH Chia, Zeneca 1995

Dosages conseillés

Qté OXYFLY® pour 5l** d'eau	Surface traitée *(déployée)*	Concentration
50 ml	200 m²	25 mg/m²

** Quantité d'eau minimale

Il est conseillé de lire ATTENTIVEMENT les instructions de l'étiquette.

• Pulvériser à faible pression les plafonds, tours des portes/fenêtres et le tiers supérieur de murs
• Pour lutter contre les ténébrions, pulvériser une hauteur de mur de 2m à partir du sol.
• Il est recommandé d'associer l'adulticide Oxyfly à une larvide tel que Neporex 2SG pour une efficacité optimale

- Formulation innovante : suspension aqueuse microencapsulée à libération sélective.
- Adulticide large spectre à effet choc.
- A utiliser en pulvérisation.
- Rémanent 3 mois, dans les conditions normales d'utilisation. *(T.H. Chia, Zeneca 1993)*
- Applicable en présence des animaux, en évitant le contact direct avec les animaux.

Disponible en format 250 mL et 1L

Dans les conditions normales d'utilisation, le produit est a appliquer avec : des lunettes, un masque à cartouche, des gants et un vêtement de protection. Après traitement, se laver les mains et le visage. Lire attentivement la notice avant utilisation.

Oxyfly: Insecticide pour bâtiment d'élevage pour usage professionnel
Composition : Suspension aqueuse microencapsulée : lambda-cyhalothrine (100g/L), 1,2-benzisothiazol-3(2H)-on. **Autorisation de vente** : Autorisation de Mise sur le Marché n° 2070256 du 18/02/2008 pour la désinsectisation des logements d'animaux domestiques à la dose de 0,025 g/ m^2. **Mode d'emploi** : Diluer 50 ml dans 5 L d'eau pour traiter une surface de 200 m^2 ou tous les endroits où les insectes se trouvent (fissures…). **Précautions d'emploi :** Nocif. Dangereux pour l'environnement. Nocif par inhalation. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Tenir les personnes non protégées ou les animaux hors de portée des zones traitées tant que les surfaces ne sont pas sèches. Ne pas appliquer directement sur les animaux, ni mélanger avec un produit à blanchir. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas respirer les vapeurs, aérosols. Eviter le contact avec la peau. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. **Conservation.** Conserver dans le conditionnement d'origine hermétiquement fermé, à l'abri du soleil, de l'humidité dans des locaux bien ventilés et fermés, à l'abri du gel et à une température inférieure à 35°C. Conserver hors de portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. **Présentation** : Flacon de 250 ml, code ACL 4841363. Flacon de 1 L, code ACL 6038794. **Pour toute information :** NOVARTIS SANTE ANIMALE S.A.S., 14 boulevard Richelieu, F-92500 Rueil-Malmaison, Tél. 01 55 47 87 47 – www.ah.novartis.com
Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Neporex 2SG: Insecticide pour bâtiment d'élevage pour usage professionnel
Composition : granulés solubles à 2 % de cyromazine. **Autorisation de vente :** A.V. n°8400591 pour la désinsectisation des logements d'animaux domestiques, à la dose de 25 g/m^2. **Mode d'emploi :** Utiliser NEPOREX 2SG dès l'apparition des premières mouches. Quantité pour 10 m2 de surface : Sur fumier sec, à l'arrosoir : 250 g dissous dans 10 litres d'eau. Sur fumier humide, au pulvérisateur : 250 g dissous dans 1 à 4 litres d'eau. Sur fumier humide ou sur lisier : épandre 250 g de granulés secs à la volée. La dose recommandée inhibe le développement des larves présentes sur une épaisseur de 10 cm dans la couche supérieure de la litière. Rechercher et traiter tous les endroits où se développent les larves de mouches et de moucherons. Ne pas utiliser sur parois ou plafonds. **Précautions d'emploi :** En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Conserver uniquement dans l'emballage d'origine, hors de portée des enfants, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux des animaux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'application. Ne pas déverser les produits résiduels dans un égout ou dans un endroit d'où ils pourraient être entraînés vers la propriété d'un tiers. NEPOREX® 2SG peut être appliqué en présence des animaux en évitant le contact direct avec les animaux pendant l'application et en ne pulvérisant pas les abreuvoirs, mangeoires et autres parties destinées à recevoir les aliments.
Présentations : Sac de 5 kg (regroupement par cartons de 4) A.C.L. : 613768.0. Sac de 20 kg A.C.L. : 765748.2. ® Marque enregistrée Novartis AG Bâle, Suisse. **Pour toute information** : Novartis Santé Animale S.A.S, 14 boulevard Richelieu, F-92500 Rueil-Malmaison, tél. 01 55 47 87 47 – www.ah.novartis.com.
Utiliser les biocides avec précaution.
Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.